

Quoi faire quand il pleut?

Si jamais il pleut le jour de votre partie voici ce qui arrive si une partie est annulée.

1) Règle générale, la Ville avise notre responsable des terrains avant 16h de la fermeture des terrains pour cause de pluie ou de terrain inondé et par la suite celui-ci avise par téléphone dès que possible l'entraîneurs-chef de l'équipe qui est receveur (local) selon l'horaire.

2) Une fois que l'entraîneur-chef receveur (local) est avisé, c'est sa responsabilité d'aviser l'entraîneur de l'équipe visiteuse.

3) Il est ensuite la responsabilité des entraîneurs-chefs des équipes d'aviser leurs joueurs respectifs le plus rapidement possible.

4) Dans le cas d'une pluie soudaine entre 16h et l'heure de votre match, c'est aux 2 entraîneurs à décider de jouer ou non d'un commun accord. S'ils décident de remettre le match vous devez aviser au plus tôt notre responsable des terrains, arbitres et marqueurs : Mathieu Bernier (514) 712-5232

Dans tous les cas, il est de la responsabilité de l'entraîneur de me contacter pour voir à la remise du match en accord avec l'autre équipe et les terrains disponibles.

Le courriel est le meilleur moyen de me joindre pour recéduler une partie puisque ça me donne le temps de vérifier les disponibilités avant de vous donner une réponse.

Merci,
Mathieu Bernier, responsable des terrains, arbitres et marqueurs.
mathieu.bernier1990@live.ca